

Frederick Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, traduit de l'américain par Christian Jeanmougin, Paris, Payot & Rivages, 2014, 633 p.

Catherine Coquery-Vidrovitch



Cette somme, ou plutôt ce monument, est désormais indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique subsaharienne francophone et/ou à l'histoire de la Quatrième République, car celle-ci est indissociable de l'histoire de la décolonisation, depuis la création de l'Union française et la guerre d'Indochine jusqu'à la guerre d'Algérie et l'institution de la Communauté conduisant à l'indépendance des colonies africaines subsahariennes. Ce travail de fond complète admirablement un ouvrage qui fut à son époque une somme injustement méconnue des historiens français : *Political Parties in French-Speaking West Africa*, publié dès 1964 par une jeune politiste américaine hardie, Ruth Morgenthau, que sa nationalité en même temps que sa jeunesse protégeaient des méfiances africaines envers les Français¹.

Le livre de Frederick Cooper montre à quel point la position française actuelle, celle d'une nation clairement définie comme se défendant contre les étrangers, a « exigé l'effacement... d'une importante période, entre 1945 et 1960, qui débattit de différentes versions d'une France plurielle », affirmant « dans un esprit radicalement novateur que ces différentes formes étaient compatibles avec l'égalité politique et sociale » (p. 457).

Tout tourne en effet, dans ces débats complexes et passionnés entre responsables français et leaders africains, autour des solutions à trouver pour résoudre les contradictions entre les concepts de citoyenneté (pour tous) et de nationalité (française), tels que défendus avec acharnement de part et d'autre afin d'aboutir à une solution de consensus au prix de combats et de concessions mutuelles qui n'ont pas cessé durant toute la période.

L'ouvrage a pour sujet les débats sur l'étendue de la citoyenneté, qu'elle fût impériale – avec la création de l'Union française – ou nationale – à partir de la Communauté de 1958 conduisant aux indépendances en 1960. En 1946, les sujets africains de la France « acquièrent le droit d'avoir des droits, et donc le droit de revendiquer » (p. 21).

¹ Ruth Morgenthau, Oxford Clarendon Press, 1964, traduit en français seulement en 1998 (*Le multipartisme en Afrique de l'ouest francophone : jusqu'aux indépendances*, Paris, L'Harmattan).

Ils ne s'en privèrent pas, et l'un des grands mérites du livre est d'examiner à parts égales les intentions françaises et les revendications africaines, les unes comme les autres non univoques et évolutives tout au long de la période. L'analyse précise, quasiment au jour le jour, les discussions entre les différents partenaires, de part et d'autre et face à face, ce qui permet de comprendre à quel point les choses n'étaient pas jouées d'avance. Finalement, ni les Africains (aussi bien du côté de Senghor que du côté d'Houphouët-Boigny), ni les Français n'obtinrent ce qu'ils voulaient. Ils furent au fil des événements et des débats contraints de consentir en permanence à des compromis qui semblèrent un court moment – dans les années 1959-1963 – aboutir à un consensus obtenu de haute lutte. Il fallut en somme quinze ans pour faire accepter des deux côtés l'extension de la *citoyenneté française* à l'outre-mer, réalité bientôt rejetée par les États indépendants qui lui préférèrent à la fois la nationalité et la citoyenneté de leur propre État, au moment même où la France s'y raccrochait. La loi dite Lamine Gueye avait pourtant été votée à l'unanimité dès le 7 mai 1946, avant même que la première Constituante française ait terminé ses travaux. Mais elle avait, dans sa seconde phrase, laissé l'essentiel dans un vague prudent : elle stipulait que « tous les ressortissants des territoires d'outre-mer (Algérie comprise) ont la qualité de citoyen au même titre que les nationaux de la métropole ou des territoires d'outre-mer. Des lois particulières établiront les conditions dans lesquelles ils exerceront leurs droits de citoyens ».

Tous les débats tournèrent donc peu ou prou sur ce que pourraient définir ces éventuelles « lois particulières » dont on ne parla plus guère. Car être citoyen ne donnait pas les droits des nationaux français : ni le mode de scrutin électoral (il faudra la loi cadre en 1956 pour décréter le suffrage universel à collège unique pour les élections territoriales), ni les droits de représentation au parlement, ni le statut social (seuls les « Originaires » des quatre communes du Sénégal étaient de nationalité française quel que soit leur statut civil) n'étaient supprimés. Bref que signifiait être citoyen français quand on était Africain ? La notion évolua mais ne devint jamais synonyme de nationalité.

Ce questionnement rend l'un des derniers chapitres particulièrement intéressant. L'auteur y examine comment les États africains se mirent, à partir de l'indépendance, à définir chacun à leur manière leur *nationalité*, à savoir ce qui justifiait légalement la reconnaissance de leurs nationaux dont pas grand-chose ne justifiait la qualification avant 1960. Pour en arriver là, l'auteur a suivi un plan chronologique, justifié par l'évolution du processus. Le chapitre II, l'un des plus instructifs, détaille, à partir de l'ouverture de l'Assemblée nationale constituante, en décembre 1945, les discussions entre le petit groupe décidé de députés africains et leurs homologues français. Frederick Cooper, comme pour le reste de l'ouvrage, a dépouillé la quasi-totalité des archives disponibles, au premier chef les débats de l'Assemblée. C'est l'une des caractéristiques de l'ouvrage : tout au long de la lecture, on suit dans le détail les échanges qui ont eu lieu, les modifications de points de vue et d'argumentation. Bref, on saisit à quel point l'histoire politique est une histoire concrète, où les arguments des uns et des autres jouent en permanence leur rôle pour faire évoluer le processus et déterminer les décisions. La période qui suit, entre 1946 et 1956, permet de suivre comment, pas à pas, le concept de citoyenneté à la fois se précise et se complique dans des débats où chacun des partenaires cherche à faire évoluer l'autre. En 1958 et 1959, les divisions s'accroissent, aussi bien en France où s'affrontent les concepts

de fédération et de confédération pour aboutir à l'idée de communauté proposée par Tsiranana de Madagascar, qu'en Afrique, où l'idée d'autonomie fait peu à peu place à celle d'indépendance, avec les variantes que l'on connaît entre les désirs, là encore non satisfaits, de Senghor et ceux d'Houphouët-Boigny.

« Devenir national », le dernier chapitre, est une analyse aussi précise et documentée qu'à l'accoutumée, centrée cette fois-ci sur l'évolution de la fédération du Mali (entre Sénégal et Soudan), entre les mains de Mamadou Dia, de Senghor et de Modibo Keita, vers la prise d'indépendance. On admire une fois encore la qualité de la documentation (grâce notamment aux archives Foccart). Jusqu'au dernier moment, la France tenta de conserver la fiction d'un ensemble franco-français : les citoyens de l'ancienne Communauté conservèrent jusqu'en 1974 la liberté de circulation entre leur pays et l'ancienne métropole, simplement munis d'une carte d'identité ou d'un passeport.

C'est donc une étude d'histoire politique précise et fouillée, d'une documentation impeccable, accompagnée d'un corpus abondant de notes, caractéristique de la précision scientifique à l'américaine. L'analyse est presque exclusivement fondée sur les débats engagés tout au long de la période par des personnages politiques tous conscients des enjeux et soucieux de convaincre partenaires et adversaires. Elle est donc tributaire de la nature de ces sources. Annoncée comme telle, l'interprétation, politique et intellectuelle, de la rhétorique politique de l'époque, n'omet pas, mais signale de façon plutôt anecdotique, d'autres facteurs sous-jacents à ces discours, comme le désir de la France de maintenir ses intérêts économiques, et la nécessité pour les territoires de continuer à s'assurer le soutien financier de la métropole. L'auteur évoque rapidement les problèmes syndicaux, traités de façon approfondie dans un autre de ses ouvrages², mais ne s'interroge guère sur les réactions populaires, et ne dit rien de facteurs sociaux pourtant importants qui ont pu jouer, comme les rapports en Sénégambie et au Mali entre castés, voire descendants d'esclaves, et les autres « citoyens ». Il aurait aussi pu utiliser l'excellente thèse de Nicolas Bancel sur le rôle de la jeunesse africaine ouest-africaine dans cette marche vers l'indépendance³. Ceci dit, en introduction, l'auteur a eu la précaution de préciser les limites de son étude : l'Afrique occidentale française, avec un focus sur le Sénégal et le Mali, sans exclure le cas ivoirien et sans s'interdire des incursions vers d'autres territoires, comme le Dahomey ou la Haute-Volta. La raison invoquée est la qualité exceptionnelle de la documentation, les recherches antérieures du chercheur, et l'exemplarité du cas. Il est un peu dommage qu'il ne fasse aucune incursion du côté de l'Afrique équatoriale où, par exemple, la réflexion sur des « États unis d'Afrique centrale » de Barthélémy Boganda, remarquable homme d'État centrafricain malheureusement disparu en 1959, aurait pu servir de contrepoint.

Ces petits regrets sont mineurs face à l'importance de ce travail qui démontre minutieusement, d'une part, à quel point contrairement à ce qui fut naguère allégué, l'indépendance ne fut pas « octroyée » par la France, mais négociée avec vigueur et

² Frederick Cooper, *Le Colonialisme en question : théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010, 426 p.

³ Nicolas Bancel, *Entre acculturation et révolution. Mouvements de jeunesse et sports dans l'évolution politique et institutionnelle de l'AOF (1945-1960)*, thèse de doctorat, Université Paris I-Sorbonne, 1999, 1101 p.



Histoire@Politique, « Comptes rendus – ouvrages », www.histoire-politique.fr
Mis en ligne le 22 juin 2016

ténacité par les hommes politiques africains de l'époque et, d'autre part, que la France trouvait alors normal et nécessaire de concevoir une France plurielle de citoyens égaux dans une entité franco-africaine plus grande qu'un État-nation.